



Aides financières

Des aides financières sont possibles. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Modalités d'inscription

Rendez-vous sur le site internet national : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Pour vous inscrire :

- Vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de votre entrée en formation.
- Vous devez suivre la procédure indiquée dans le document nommé « modalités d'inscriptions - BAFA ou « BAFD ».
- Pour vous inscrire, vous devez avoir une adresse mail, qui deviendra votre identifiant.

Attention : cet identifiant est définitif ! Il ne pourra être modifié, même en cas de changement d'adresse mail. Conservez-le précieusement !

- Après vous être préinscrit sur le site, n'oubliez pas de cliquer sur le lien contenu dans le mail qui vous aura été envoyé dans votre boîte de messagerie, afin de finaliser votre inscription.



Pour vous inscrire, renvoyez la fiche d'inscription ci-jointe, accompagnée des documents demandés, à :

Fédération Familles Rurales de l'Hérault

455 rue de l'Industrie - Parc Mure n°6

34070 MONTPELLIER

Tel : 04 67 79 35 93

www.famillesrurales.org/herault

www.facebook.com/famillesrurales34

Familles Rurales propose aussi un site dédié spécialement au B.A.F.A et au B.A.F.D : <http://www.ma-formation-bafa.fr>

www.famillesrurales.org

Toute l'actualité du Mouvement

B.A.F.A.

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

B.A.F.D.

Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur



👉 La formation B.A.F.A - B.A.F.D à Familles Rurales

Conformes à la réglementation en vigueur, les formations BAFA et BAFD organisées par Familles Rurales préparent les stagiaires à encadrer et à diriger tous les types d'Accueils Collectifs de Mineurs, et ce, à titre non professionnel, de façon occasionnelle.

Ces formations sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société en confrontant ses idées, en partageant la vie de groupe, en développant ses capacités d'écoute et de prise d'initiatives, permettant ainsi à chacun de s'épanouir et de trouver sa place en tant que citoyen.

Les formations BAFA et BAFD respectent les valeurs du projet de société du Mouvement Familles Rurales et le cadre réglementaire en vigueur de la protection des mineurs.

👉 Les contenus de la formation

Le contenu global de la formation BAFA et BAFD répondent aux exigences de l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007 (fixant les modalités d'organisation du BAFA et du BAFD) et doit permettre l'acquisition des éléments fondamentaux pour assurer les fonctions d'animateur ou de directeur.

👉 La démarche

Pour préparer les stagiaires à leurs fonctions d'animateurs ou de directeurs, la formation propose une démarche qui les amène à participer activement à l'ensemble de la formation : sur les temps de réflexion et d'apports de contenus, les mises en situation pratiques ainsi que sur l'évaluation.

Les formations BAFA et BAFD reconnaissent aux stagiaires la capacité de progresser à leur rythme, et ce, à tous les âges de la vie.

L'organisation de la vie de groupe sur les formations, reflet de la vie en collectivité d'un ACM, fait partie intégrante de la formation et doit faire l'objet d'une négociation et d'une validation au début des sessions par l'ensemble des participants.

👉 Spécial Collectivités

Nous vous proposons une offre de formation sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques de vos personnels. Nos équipes peuvent se déplacer sur site afin de réaliser un diagnostic préalable. Contactez nous pour construire ensemble un projet de formation cohérent sur votre territoire.



👉 Parcours de formation B.A.F.A

Pour obtenir le diplôme BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

1. **Session de formation générale** : permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation d'une durée de 8 jours minimum,
2. **Stage pratique** : permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation d'une durée de 14 jours effectifs minimum,
3. **Session d'approfondissement** (6 jours minimum) **ou de qualification** (8 jours minimum) : permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Les sessions, générale et d'approfondissement, et les stages pratiques doivent se dérouler en France.

👉 Parcours de formation B.A.F.D

Pour obtenir le diplôme BAFD, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et deux stages pratiques qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

1. **Session de formation générale** : permet d'acquérir les notions de bases permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire votre projet personnel de formation (9 ou 10 jours).
2. **Stage pratique** dans des fonctions de directeur ou directeur adjoint : permet la mise en œuvre des acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions (14 jours).
3. **Session de perfectionnement** : permet de compléter vos acquis par des séquences de formation adaptées (6 jours).
4. **Second stage pratique** dans des fonctions de directeur : permet de perfectionner vos compétences (14 jours).

La durée totale de la formation ne peut excéder 4 ans sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative peut toutefois vous accorder une prorogation d'un an maximum sur demande motivée de votre part.

La formation générale et les stages pratiques doivent se dérouler en France.